

PRET D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

Programme	2744 23
Bénéficiaires	Étudiants de nationalité française, famille fiscalisée en Sarthe, études supérieures en formation initiale de niveau Bac + 4 et plus
Condition(s) d'attribution	Barème d'attribution sur critères sociaux, en fonction de la situation familiale et financière des parents du candidat et du lieu des études. Prêt soumis à l'engagement d'une personne Caution solidaire
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	Janvier 1986 Février 1991 Juillet 1995 Janvier 2002 BS 29 juin 2009 - BP 12 décembre 2013 CP du 21 octobre 2016
Détermination de l'aide	Montant du prêt compris entre 1 000 € et 3 000 € Remboursable sans intérêt dans un délai maximum de quatre ans
Modalité(s) d'attribution	Dossier spécifique à remplir Décision en Commission Permanente du Conseil départemental Convention de Prêt tripartite entre le Président du Conseil départemental, le bénéficiaire et la personne caution Versement en une fois Jusqu'au remboursement du prêt, l'intéressé doit informer le service de l'évolution de sa situation L'imprimé de demande de prêt est téléchargeable au format PDF sur le site « sarthe.fr » du Conseil départemental à l'adresse suivante : http://www.sarthe.fr/aides-aux-jeunes
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction Générale Adjointe du Développement Territorial Mission Politiques Contractuelles et Territoriales Enseignement supérieur 1 rue des Résistants Internés, Le Mans

Mise à jour : octobre 2016